

MAIRIE DE TRIGANCE

Place Saint Michel

83840 TRIGANCE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 19 mars 2022

Absents : C Torrès, L Bastiani donne pouvoir à C Guérin, R Pozzo donne pouvoir à C Varaganac et B Clap donne pouvoir à G Suzan.

1 - Renouvellement bail du Château de Trigance : L'hoirie Thomas demande, dans le cadre de la cession du fonds de commerce du Château de Trigance l'établissement d'un nouveau bail emphytéotique. Le Maire propose d'établir un bail emphytéotique d'une durée de trente ans à la SAS QUERIS quand elle sera propriétaire du fonds de commerce, pour un loyer annuel de 3 600 euros révisé annuellement selon l'Indice des Loyers Commerciaux.

Voté à 9 voix pour et une voix contre.

2 - Convention pour les instruction de certaines demandes d'urbanisme par la DDTM.
Voté à l'unanimité.

3 - Demandes de subventions des associations:

L'association du Patrimoine a envoyé un courrier précisant qu'elle ne fera pas de demande de subvention dans l'immédiat.

- Coopérative scolaire : 500€. Le Maire précise que lors de la tenue du dernier conseil d'école la directrice a précisé qu'une subvention supplémentaire pourrait être demandée en cours d'année.

Voté à l'unanimité.

- Comité des Fêtes : 4 500€. Le Maire propose une intervention du PNR Verdon pour une conférence sur les affluents du Verdon, dont le Jabron, en complément de la conférence sur le loup organisée le 7 mai prochain. Messieurs M BERNARD et C VARAGNAC ne prennent pas part au vote.

Voté à l'unanimité.

- Montagn'Habits : 200€.

Voté à l'unanimité.

Collège de Castellane; 500€ (100€ de plus que précédemment car le nombre d'élèves est plus élevé).

Voté à l'unanimité.

- La Roque Animation: C Varagnac propose d'encourager Le Grand Prix Cycliste qui se déroule chaque année sur le territoire en accordant une subvention de 100€.

Voté avec 1 voix contre et 1 abstention.

4 - Mesure compensatoire de défrichement de la parcelle B 407.

Le Maire rappelle que la commune a obtenu de la Préfecture du Var une autorisation de défrichement de la parcelle B 407 pour l'Eco Hameau du Villard; en compensation, la commune doit réaliser des travaux compensatoires sylvicoles d'élagage sur une plantation de pins noirs effectué par l'ONF pour un montant de 7 573€.

Voté à l'unanimité.

5 - Achat parcelle H 200 pour l'implantation d'une aire de jeux pour enfants; les héritières de monsieur Marcel CABALLE sont d'accord pour vendre cette parcelle à la commune pour un montant de 700 euros et elles demandent que le nom de leur père soit associé à ce lieu; aussi la mention "Marcel Caballe "sera apposée à l'entrée de l'aire de jeux.

Voté à 9 voix pour et une abstention.

Concernant le réaménagement de la cour d'école, le Maire indique que ce projet sera confié au CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) pour le compte de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) en coordination avec l'équipe enseignante et la collectivité. L'ensemble du projet fera l'objet d'un suivi.

6 - Travaux appartement 70 rue du puits de Farlempous; un problème de condensation semble être à l'origine de l'humidité constatée dans le logement, les entreprises suivantes ont fourni un devis pour des travaux en toiture;

De Furia 3495€

Nigris 3126€

C'est l'entreprise Nigris qui est retenue.

7 - Courrier de madame Christine ROUVIER concernant l'humidité dans sa maison, rue Anne-Marie Demandolx, conséquente à l'écoulement des eaux de pluie; elle demande à la mairie de réaliser une dalle sur une partie du domaine public pour éviter l'infiltration des eaux chez elle et a fourni un devis de l'entreprise Pothin de Castellane. Les conseillers estiment ce devis élevé (2160€ pour 12 m²) et demandent un deuxième devis afin de donner suite à sa requête.

8 - Madame Caroline DECCOU sollicite la mairie pour installer un Food Truck à la Sagne; une redevance est envisagée au même titre que pour les parcelles G 468 et 694 louées au bar du Piccolo. Un tarif pour un bail saisonnier lui sera proposé.

9 - Un Point d'Information Touristique au parking Saint Roch, sera mis en place avec le concours de l'Office de Tourisme Intercommunal de la CCLGV dans un local appartenant à messieurs Barberis § Hastert pendant la saison estivale 2022; un appel à candidature a été lancé pour le recrutement d'un agent d'accueil qui sera rémunéré par le CCLGV.

La commune est dans l'attente d'un accord officiel des propriétaires pour une mise à disposition gratuite du local.

10 - Le Maire remercie la Société de Chasse et principalement messieurs Christian VARAGNAC, Guy BURLET et Jean-Pierre TROIN pour leur intervention concernant la faune sauvage auprès des écoliers de Trigance qui se sont montrés intéressés par le sujet. Il remercie également monsieur DURANDO, président de la Canne Compoise qui est également intervenu ce jour pour présenter les différentes espèces de poissons des cours d'eau.

11- Gilbert SUZAN fait part aux conseillers de l'initiative en cours de plusieurs élus de la ville de Draguignan qui ont affrété un bus dans le but de récupérer des familles Ukrainiennes en difficulté. Cinquante trois personnes devraient arriver à Draguignan dans la nuit du 20 au 21 mars. Une aide financière au CCAS de Draguignan sera à envisager au prochain conseil municipal au regard de la poursuite de cette généreuse initiative.



Vu pour être affiché le 22 mars 2022 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Trigance, le 22 mars 2022

Le Maire

